

DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVRIR UN DEBIT TEMPORAIRE

Débit de boissons 2ème catégorie

Monsieur le Maire

Je soussigné(e), Monsieur DELORT Thierry, Président de l'Office de Tourisme, ai l'honneur de solliciter, conformément aux dispositions de l'article L. 3311-1 et suivants du Code de la santé publique, l'autorisation d'ouvrir un débit de boissons temporaire à BARBAZAN aux thermes (si mauvais temps à la salle des fêtes)

du **jeudi 10 juillet 2014**

au **jeudi 10 juillet 2014**

de à à l'occasion de

Cinéma de plein air

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le mardi 03 juin 2014

Signature

ARRÊTÉ DU MAIRE

Je soussigné(e), Maire BARBAZAN

Vu l'article L.2122-28, L.2212-2, L2214-4 et L2542-8 du Code des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L. 3331-1 et L. 3334-2 du Code de la Santé Publique,

Vu l'arrêté de M. le Préfet sur la police des lieux publics, pris en application des articles L.3335-1 et L.3335-4 du Code de la Santé Publique,

Vu

Vu

Vu la demande ci-dessus,

ARRÊTÉ :

Article unique. - M Monsieur DELORT Thierry, Président de l'Office de Tourisme

est autorisé à ouvrir un débit temporaire de **2ème** catégorie

du **jeudi 10 juillet 2014**

au **jeudi 10 juillet 2014**

de à à l'occasion de

Cinéma de plein air

à charge pour lui de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

Fait à BARBAZAN, le mardi 03 juin 2014

